



# OBJECTIFS

## NAO 2011

### **Une augmentation qui ne correspond pas à l'investissement du personnel !**

Après avoir annoncé un blocage des salaires au mois de mars 2011, en partie justifié par le séisme qui a touché le Japon, la direction européenne a finalement considéré que les conséquences ont été moins dramatiques que prévu sur l'activité et les résultats. De ce fait, elle a décidé de reconsidérer sa position concernant les augmentations de salaires pour 2011.

La Direction de Canon France vient de convoquer les délégations syndicales de l'UES ce jour pour les informer que Canon allait procéder à une revalorisation des salaires fin juin 2011.

La direction propose les augmentations suivantes :

| Evaluation 5 (A) | Evaluation 4 (B) | Evaluation 3 (C) | Evaluation 2 (D) | Evaluation 1 (E) |
|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| + 2,4 %          | + 2 %            | + 1,7 %          | + 0,5 %          | 0                |

Pour les rémunérations inférieures à 2000 € brut mensuelles, une augmentation forfaitaire de 45 € sera appliquée par mois sur 13,5 mois.

Ces augmentations seront rétroactives au premier avril 2011 et attribuées sur le salaire de juin.

Concernant les primes et indemnités pour l'exercice 2011, la direction a indiqué qu'elle n'avait pas l'intention de les revaloriser.

Si l'on peut se satisfaire de la levée du blocage des salaires compte tenu d'un environnement plus favorable que prévu pour l'entreprise, Canon Europe a dû intégrer dans sa décision le mécontentement manifesté par le personnel dans un grand nombre de filiales européennes et notamment en France, où un grand nombre de salariés ont arrêté le travail le 21 avril 2011.

### **Pour la CGT, eu égard à notre plateforme revendicative, le compte n'y est pas !**

En effet, l'augmentation proposée pour la majorité du personnel ne couvre pas l'inflation constatée ces derniers mois et n'apporte pas une réelle augmentation du pouvoir d'achat, d'autant que les indemnités et les primes ne seront pas revalorisées.

La Direction, après avoir annoncé un blocage des salaires, s'est empressée dès la sortie de réunion avec les DSC, de communiquer à tout le personnel le montant des augmentations salariales. Une manière comme une autre d'enterrer que les « négociations » étaient closes et que le personnel devait s'en satisfaire !

***Pour la CGT, seul le rapport de force constitue un moyen de faire avancer les revendications salariales et il appartient au personnel de manifester sa volonté de faire ouvrir de nouvelles négociations auprès de leurs élus.***